

Je m'abonne pour prendre au moins un pain par semaine durant 6 mois.

Afin d'éviter de faire tourner le pétrin pour une trop petite quantité de pâte, les commandes de pains moins habituels (seigle, brioche, pain de mie et fantaisie) sont limitées aux jours qui ne sont pas grisés. Je remplis donc le tableau en inscrivant la quantité de pain dans les cases blanches.

Je calcule la somme totale due par mois.

Mon règlement est constitué de 6 chèques : 1 chèque par mois pour la bonne trésorerie de la productrice

		OCTOBRE								DECEMBRE								FEVRIER				MARS			
		Lundi 2	Lundi 9	Lundi 16	Lundi 23	Lundi 30	Lundi 13	Lundi 20	Lundi 27	Lundi 4	Lundi 11	Lundi 18	Lundi 8	Lundi 15	Lundi 22	Lundi 29	Lundi 5	Lundi 12	Lundi 19	Lundi 26	Lundi 5	Lundi 12	Lundi 19	Lundi 26	
Froment	500 gr	2,30 €																							
	750 gr	3,35€																							
	1Kg	4,50 €																							
Seigle	500 gr	2,30 €																							
	750 gr	3,35 €																							
	1Kg	4,50 €																							
Épeautre	500 gr	3,90 €																							
	750 gr	5,85€																							
	1Kg	7,80 €																							
Brioche	Nature 500 gr	3,60 €																							
	avec raisins	4,10																							
Fantaisie 500 gr		3,30																							
Pain de mie 500 gr		3,30 €																							
Totaux																									

En cas de congés de Marylène, je serai prévenu(e) le mois précédent et je choisirai :

- de reporter ma commande sur la distribution suivante
- de refaire mon chèque en déduisant le pain non livré

Fait à

Signature du producteur

Signature de l'adhérent